

Règlement épreuve

MIS À JOUR LE 15/07/2022

LIGHT ON TRI

- Article 1 – épreuves :

Les épreuves LIGHT ON TRI pour la saison 2022 sont :

- LIGHT ON TRI Woippy** : Dimanche 22 mai 2022
- LIGHT ON TRI Pierre-Percée** : Dimanche 26 juin 2022
- LIGHT ON TRI Madine** : Dimanche 18 septembre 2022

- Article 2 – Briefing et distances :

Un briefing écrit sera transmis par mail une semaine avant la manifestation.

Le port de la combinaison est autorisé si la température de l'eau n'est pas supérieure à 24°C.

L'athlète doit obligatoirement porter le bonnet fourni par l'organisation.

La puce de chronométrage devra être portée autour de la cheville gauche durant l'épreuve et être rendue après le passage de la ligne d'arrivée. Toute puce non rendue sera facturée 30 €.

Un autocollant devra être collé sur votre casque de vélo et sur la tige de selle de votre vélo.

Il ne faudra pas réduire la taille du dossard fourni ni modifier sa forme. Le dossard peut être porté sur une ceinture porte-dossard fixé en 3 points. Un seul dossard fourni.

Pas de ravitaillement extérieur en dehors de ceux fournis par l'organisateur.

Tous les athlètes devront respecter l'environnement à tout moment sous peine de sanction immédiate.

Les deux formats proposés sont les suivants :

- Distance S : + ou - 0,5 km – 20 km – 5 km
- Distance M : + ou - 1,5 km – 40 km – 10 km

- Article 3 – Catégories :

- Triathlon S : A partir de la catégorie Cadet (né en 2004 et avant).

- Triathlon M : A partir de la catégorie Junior (né en 2002 et avant).
- Article 4 – Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement en ligne sur notre site internet : <http://www.lightontri.com/>

	Tarif licenciés F.F.Tri	Tarif non-licenciés F.F.Tri
Triathlon M	49 €	69 €
Triathlon S	34 €	39 €

- Triathlon S : 34 € (+ 5 € d'assurance journée on obligatoire pour les non-licenciés).
- Triathlon M : 49 € (+ 20 € d'assurance journée obligatoire pour les non-licenciés).

Pour les licenciés, numéro de licence FFTri à saisir sur l'interface www.njuko.net lors de l'inscription.

Pour les non-licenciés, téléchargement d'un certificat médical de « non contre-indications à la pratique du triathlon (ou du sport) **en compétition** » datant de moins d'un an sur l'interface www.njuko.net lors de l'inscription ou au plus tard 15 jours avant l'événement.

- Article 5 – Retrait des dossards :

Le retrait des dossards s'effectue la veille de chaque course de 17h à 19h ou le jour de la course.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour le retrait du dossard.

- Article 6 – Horaires :

- Format** :

SAMEDI	
Retrait des dossards S, M	17h00 – 19h00
DIMANCHE	
Retrait des dossards S	7h00 – 8h30
Ouverture Parc à Vélo S	8h00
Fermeture Parc à Vélo S	8h45
Triathlon S - Départ	9h00
Remise des récompenses S	11h00
Retrait des dossards M	11h30 -13h00
Ouverture Parc à Vélo M	12h30
Fermeture Parc à Vélo M	13h15
Triathlon M - Départ	13h30
Remise des récompenses M	17h00

- Article 8 – Natation :

LIGHT ON TRI WOIPPY**

Le départ natation s'effectue dans l'eau :

- Triathlon M** : 2 boucles 750 mètres (avec sortie à l'australienne).
- Triathlon S* : 1 boucle de 500 mètres.

LIGHT ON TRI PIERRE-PERCEE***

Le départ natation s'effectue sur la plage :

- Triathlon M** : 2 boucles 750 mètres (avec sortie à l'australienne).
- Triathlon S* : 1 boucle de 500 mètres.

LIGHT ON TRI MADINE***

Le départ natation s'effectue sur la plage :

- Triathlon M** : 2 boucles 750 mètres (avec sortie à l'australienne).
- Triathlon S* : 1 boucle de 500 mètres.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

- Article 9 – Vélo :

LIGHT ON TRI WOIPPY**

Le parcours vélo commence au parc à vélo sur le site de Woippy Plage :

- Triathlon M** : 3 boucles.
- Triathlon S* : 1 boucle.

LIGHT ON TRI PIERRE-PERCEE***

Le parcours vélo commence au parc à vélo sur le site de Pierre-Percée :

- Triathlon M** : 3 boucles.
- Triathlon S* : 1 boucle.

LIGHT ON TRI MADINE***

Le parcours vélo commence au parc à vélo sur le site du Lac de Madine (côté Nonsard-Lamarche) :

- Triathlon M** : 1 boucle.
- Triathlon S* : 1 boucle.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

- Article 10 – Course à Pied :

LIGHT ON TRI WOIPPY**

Le parcours course à pied commence au parc à vélo sur le site de Woippy Plage :

- Triathlon S* : 2 boucles.
- Triathlon M** : 2 boucles.

LIGHT ON TRI PIERRE-PERCEE***

Le parcours course à pied commence au parc à vélo sur le site de Pierre-Percée :

- Triathlon M** : 2 boucles.
- Triathlon S* : 1 boucle.

LIGHT ON TRI MADINE***

Le parcours course à pied commence au parc à vélo sur le site du Lac de Madine (côté Nonsard-Lamarche) :

- Triathlon M** : 2 boucles.
- Triathlon S* : 1 boucle.

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

- Article 11 – Remise des prix :
 - Triathlon M :
 - 3 premiers hommes / 3 premières femmes
 - 3 premiers vétérans hommes / 3 premiers vétérans femmes
 - Triathlon S :
 - 3 premiers hommes / 3 premières femmes
 - 3 premiers hommes / 3 premières femmes

Pour chaque LIGHT ON TRI

Distances	Classement	Hommes	Femmes
Distance M	1	100 €	100 €
	2	75 €	75 €
	3	50 €	50 €
	4	Place offerte N+1	Place offerte N+1
	5	Place offerte N+1	Place offerte N+1

Pas de primes sur les Format S

- Article 12 – Droit à l'image :

Chaque athlète autorise l'organisation de LIGHT ON TRI à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

- Article 13 – Assurance et responsabilité :

LIGHT ON TRI est couvert par les assurances de la SMACL Assurances sous le n°C2020-3654. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables des vols, pertes et de accidents consécutifs à un mauvais état de santé ou à un non-respect du règlement. L'organisateur décline toute responsabilité pour les risques de santé encourus par le participant du fait de sa participation à l'épreuve. Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à l'épreuve comporte des risques de santé sérieux pouvant aller jusqu'au décès du participant. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve. Il déclare en

autre qu'aucun médecin ou personne équivalente ne lui a déconseillé de participer à l'épreuve.

Le participant consent dès à présent à recevoir tous soins et traitements médicaux s'avérant nécessaires pendant la compétition. Les frais de traitements médicaux ne sont pas compris dans les droits d'inscription et seront donc facturés au participant sur la base des tarifs usuels en la matière. L'organisateur ne proposant pas d'assurance couvrant le coût des soins médicaux, il est de la responsabilité du participant de conclure toutes assurances nécessaires ou utiles à cet effet. Toute responsabilité de l'organisateur à cet égard est exclue.

Le participant est seul responsable de ses effets personnels et de son équipement sportif.

Le participant déclare qu'il a connaissance du fait qu'il pourra éventuellement rencontrer des véhicules et/ou des piétons sur le parcours et qu'il assume les risques liés à ces circonstances à l'occasion de la participation à la manifestation et notamment les épreuves de course à pied, de cyclisme et de natation. En outre, le participant prend acte du fait qu'il existe les risques suivants liés à la participation à la compétition, étant entendu que cette liste n'est pas limitative : risque de chutes, de collision avec des véhicules, des piétons, d'autres participants et/ou d'objets ; risques liés à l'état du sol, incidents techniques et défaillance de matériel, insuffisance de l'équipement de protection ; risques et dangers causés par les spectateurs, les volontaires ou des intempéries. Le participant s'engage à se familiariser avec le parcours et les aires de transition avant l'épreuve. La participation à l'épreuve vaut acceptation de la part du participant du parcours et des aires de transition tels qu'ils auront été fixés.

Attention, pour des raisons d'assurance, votre dossard, n'est pas échangeable et vous est personnel.

Dans le cas où vous effectuez un changement de dossard contraire à la réglementation de LIGHT ON TRI, la personne participant à votre place ne sera couverte par aucune assurance en cas d'accident.

- Article 14 – Annulation et Remboursement :

Uniquement sur présentation d'un certificat médical, l'organisateur procédera au remboursement de 50% des frais d'inscriptions (hors frais d'inscriptions pouvant être prélevé par l'interface www.njuko.net) jusqu'à 1 mois de l'épreuve. Le montant d'une éventuel Assurance Journée sera intégralement remboursée.

Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera possible 1 mois avant l'épreuve.

Transfert d'inscription selon les conditions mentionnées en article 16.

En cas d'annulation dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (catastrophe climatique, cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

- Article 15 – PACK Annulation :

Triathlon L*** : 15 €

Triathlon M** : 10 €

- Le Pack annulation permet un remboursement :

- De l'intégralité de l'inscription jusqu'à 2 mois de l'épreuve (déduit le montant de l'assurance, hors frais d'inscriptions de la plateforme njuko.net).

- De 50% du montant d'inscription de 2 mois à 15 jours de l'épreuve (déduit le montant de l'assurance, hors frais d'inscriptions de la plateforme njuko.net).

- Plus aucun remboursement 15 jours avant l'épreuve.

- Pour les non-licenciés, remboursement à 100 % de l'Assurance Journée.

Pas de pack annulation pour les formats S.

- Article 16 – TRANSFERT DE DOSSARD :

Un transfert de dossard est possible jusqu'à 15 jours de l'épreuve :

S*, M** : 0 €

Pour réaliser ce transfert, vous devez vous rendre sur votre espace coureur et cliquer sur le bouton « transférer mon inscription ».

Les dossards ne sont pas transférables pour l'année suivante.

- Article 17 – Temps limites :

- Triathlon M

Fin du Vélo : 3h00

- Triathlon S

Pas de temps limite sur les formats S

Renseignements – LIGHT ON TRI :

Pour toutes questions relatives à l'épreuve : contact@abso-sport.fr ou 06.37.08.97.57

- Directeur de course :

M.LABDANT Julien : contact@abso-sport.fr - 06.37.08.97.57